

# COMMUNE DE ROCHEFORT

## QUALITE DE L'EAU POTABLE EN 2003

### PROVENANCE

eau des sources du Balizet et eau des sources de Neuchâtel

### CONTROLES SANITAIRES

12 séries par an en 7 points de prélèvements totalisant 27 échantillons.

### BACTERIOLOGIE

Analyses de bactéries d'origine fécale et de bactéries de l'environnement. Sur 27 échantillons analysés, 25 étaient de très bonne qualité et 2 ont légèrement dépassé la norme, mais sans représenter de danger pour la santé.

### DESINFECTION

Par ultra-violets et chloration: 0.05 mg/l de chlore (tolérance : 0.10)

### PARAMETRES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Température moyenne : 11 °C

pH : 7.9 (norme 6.8-9.5)

Dureté totale : 16-21°F (degrés français), soit eau mi-dure

Calcium:	60-70 mg/l	Chlorures:	1-3 mg/l
Magnésium:	1-6 mg/l	Bicarbonates:	140-190 mg/l
Sodium:	1 mg/l	Nitrates:	1-6 mg/l
Potassium:	0.5 mg/l	Sulfates:	6-8 mg/l

L'eau ne contient qu'un minimum de nitrates, la valeur de tolérance étant de 40 mg/l

### CONCLUSIONS

En 2003 l'eau de Rochefort était de très bonne qualité bactériologique et parfaitement potable.

Du pont de vue physico-chimie c'est une eau mi-dure, de type bicarbonatée calcique, assez peu chargée en sels minéraux.



## Recommandations pour une bonne utilisation de l'eau potable

- Après quelques jours d'absence, il faut purger les conduites quelques instants avant de boire l'eau.
- Si l'eau du réseau semble trop chlorée, on peut la stocker pendant une à deux heures au réfrigérateur pour faire disparaître cet inconvénient.
- Il faut consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide, qui peut être stockée au frais dans un récipient fermé jusqu'à 24 heures.
- Il n'est pas recommandé d'adoucir l'eau distribuée dans votre commune. En effet, l'adoucissement, lorsqu'il n'est pas indiqué, présente plus d'inconvénients (augmentation du nombre de germes dans l'eau) que d'avantages.
- L'adoucissement de l'eau n'est recommandé que pour le seul réseau d'eau chaude sanitaire et uniquement pour des duretés élevées (au-delà de 35 °F).

***votre distributeur  
d'eau***

*Plus d'infos ?? adressez-vous à votre administration communale*